

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 17 janvier 2023 à 20h03, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day est également présent.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaires de décembre 2022
3. Demande de subventions, commandites ou autres demandes
 - 3.1 Demande d'aide financière - Projet terrain synthétique École du Val-des-Prés
 - 3.2 Demande des Loisirs de Sainte-Justine pour l'évènement Festival de motoneiges antiques
4. Administration et finances
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et payés de décembre 2022
 - 4.2 Adoption du programme triennal en immobilisation (PTI)
 - 4.3 Avis de motion et dépôt d'un règlement portant sur règlement relatif à la taxation et à la tarification des services de l'année 2023
 - 4.4 Approbation de la politique salariale 2023
 - 4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser
 - 4.6 Autorisation à transmettre à la MRC la liste des immeubles concernant la vente pour défaut de paiement de taxes et nomination d'un représentant à la vente pour taxes
 - 4.7 Rapport de l'application du Règlement no 355 sur la gestion contractuelle
 - 4.8 Subvention Emploi Études Canada
 - 4.9 Mandat firme RH pour une évaluation des besoins municipaux
 - 4.10 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
5. Travaux publics
 - 5.1 Acceptation soumission - Réparation saleuse
 - 5.2 Acceptation soumission - Réparation portes avant et côté – hôtel de ville
 - 5.3 Travaux de stabilisation du 4e Rang
6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
7. Sécurité incendie
8. Art, culture et loisirs
9. Varia
10. Mot du Maire

Maire

Greffier-trésorier

11. Questions des citoyens
12. Ajournement ou levée de la séance

23-01-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS,
Mario Pitre ayant voté contre.

2. Approbation du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaires de décembre 2022

Ajourné à la prochaine séance

3. Demandes de subventions, commandites ou autres demandes

3.1 Demande d'aide financière - Projet terrain synthétique École du Val-des-Prés

23-01-02

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité verse un don d'un montant de 1 500\$ à l'École du Val-des-prés pour leur projet d'acquisition de terrain synthétique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3.2 Demande des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton pour l'évènement Festival de motoneiges antiques

23-01-03

CONSIDÉRANT que les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton ont demandé l'aide de la municipalité pour la tenue de leur Festival de motoneiges antiques

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- Déneiger le terrain de base-ball et le terrain vacant (dos aux maisons) pour le stationnement des visiteurs
- Déneiger le terrain où sont les conteneurs pour stationnement
- Ne pas déneiger un côté du trottoir pour que les motoneiges
- Prêter le tracteur à deux bénévoles
- Louer la salle pour 4 jours complets soit, du 2 au 5 février
- Octroyer un permis de brûlage
- Sortir les clôtures de sécurité vertes
- Utiliser le papier et l'imprimante (+/-2000 feuilles)
- Par des membres de l'équipe de pompiers, contrôler la circulation sur les routes et faire de la surveillance dans les sentiers.

IL EST RÉSOLU,

QUE l'aide soit apportée aux Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton, telle que demandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Maire

Greffier-trésorier

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes à payer et payés du mois de décembre 2022

23-01-04

IL EST RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payés, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 1 095 839.69\$.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre ayant voté contre.

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

4.2 Adoption du programme triennal en immobilisation

Ajourné à la prochaine séance

4.3 Avis de motion et dépôt d'un règlement portant sur règlement relatif à la taxation et à la tarification des services de l'année 2023

Le conseiller, Louis-Philippe Thauvette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement décrétant le taux de la taxe foncière ainsi que la tarification des services municipaux de l'année 2023. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

4.4 Approbation de la politique salariale 2023

23-01-05

IL EST RÉSOLU,

D'approuver la politique salariale 2023 et d'autoriser le Maire à signer ladite politique et d'appliquer une rétroaction pour la rémunération des employés à partir du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser

Le conseiller, Jean Giroux-Gagné, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

4.6 Autorisation à transmettre à la MRC la liste des immeubles concernant la vente pour défaut de paiement de taxes et nomination d'un représentant à la vente pour taxes

23-01-06

IL EST RÉSOLU,

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à transmettre la liste de cinq immeubles ayant des arrérages de taxes à la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de vente aux enchères pour défaut de paiement de

Maire

Greffier-trésorier

taxes;

De nommer le directeur général et greffier-trésorier à titre de représentant de la Municipalité à la vente pour défaut de paiement pour taxes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.7 Rapport de l'application du Règlement no 355 sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante le rapport annuel de l'année 2022 portant sur la gestion contractuelle. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville pour consultation.

4.8 Subvention Emploi Études Canada

23-01-07

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité accepte la responsabilité du projet « Emploi d'Été Canada » pour l'année 2023 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé au nom de la Municipalité à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Municipalité s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant.

QUE la Municipalité engage neuf employés étudiants pour une période variant de 8 à 9 semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.9 Mandat à une firme pour une évaluation des besoins municipaux

23-01-08

IL EST RÉSOLU,

QUE l'administration fasse les démarches afin de recevoir des soumissions de firmes d'experts dont le mandat sera de permettre une évaluation des besoins municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.10 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose séance tenante les déclarations pour l'ensemble des membres du conseil municipal.

5. Travaux publics

5.1 Acceptation soumission - Réparation saleuse

23-01-09

IL EST RÉSOLU,

D'accepter la soumission de Robitaille Équipement inc pour la réparation de l'épandeur à sel (saleuse) du Freightliner au montant de 1 645\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Maire

Greffier-trésorier

5.2 Acceptation soumission - Réparation portes avant et côté – hôtel de ville

23-01-10

IL EST RÉSOLU,

D'accepter la soumission de Serrurier Clément pour la réparation des serrures des portes avant et côté de l'hôtel de ville au montant de 1 216.49\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

5.3 Travaux de stabilisation du 4e Rang

La municipalité procédera à des demandes de soumissions de travaux pour assurer la stabilisation du ponceau traversant le 4^e Rang.

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

Aucun sujet à traiter

7. Sécurité incendie

Les membres du conseil se joignent au maire afin de saluer le remarquable travail des membres du service de Sécurité-incendie de la municipalité durant la tempête de neige de la fin de semaine de Noël. Des remerciements leur sont transmis pour leur intervention efficace sur les routes enneigées.

8. Art, culture et loisirs

Aucun sujet à traiter

9. Varia

10. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience sur des sujets d'actualité et demande aux conseillers d'ajouter, au besoin.

11. Questions des citoyens

Le maire, Shawn Campbell, invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

12. Levée de la séance

23-01-11

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU.

QUE la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit levée à 20h39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire